N°27

mai-juin 2019

Lettre d'information de l'Institut International de Recherche sur la Conflictualité

IiRC'INFO

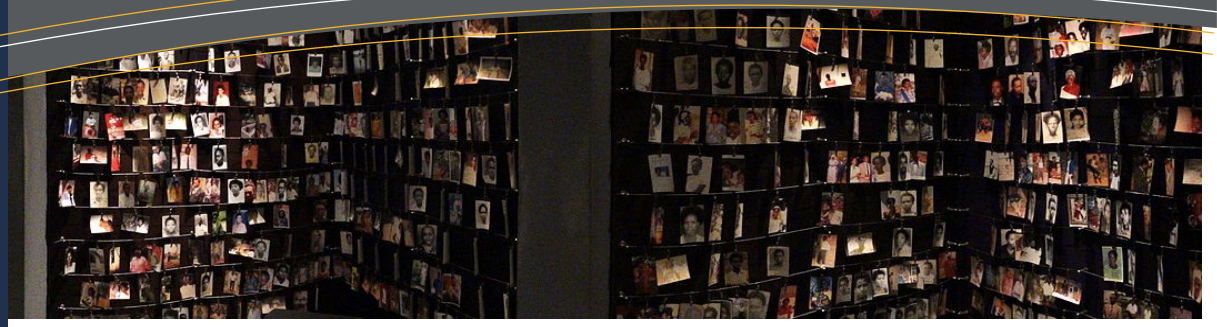

IiRC'INFO est la lettre des nouveautés en ligne des sites et blogs de la Chaire d'excellence *Gestion du conflit et de l'après-conflit* et de l'*Institut international de recherches sur la conflictualité* (IiRCO)

- Contact :

Pascal Plas
Fondation partenariale - Université de Limoges
Directeur de la Chaire d'excellence Gestion du conflit et de l'après-conflit
Endowed Chair in Conflict Management and Post-conflict Cultures
Directeur de l'Institut international de recherche sur la conflictualité

Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges
5 rue Félix Eboué - BP 3127 - 87 031 Limoges Cedex

Tél : 05 55 14 92 34 - 06 45 82 72 99
Mail : pascal.plas@unilim.fr
Web : https://www.unilim.fr/iirco/
Blog : http://jupit.hypotheses.org
Facebook : https://www.facebook.com/iirco/
Twitter : IiRCO@IiRCO_JPIT

Focus

Un trimestre chargé à la CPI

Le 12 avril 2019, la CPI a refusé d'ouvrir une enquête pour crimes de guerres et crimes contre l'humanité présumés commis en Afghanistan depuis le conflit de 2003. La Cour fait part de sa grande difficulté à obtenir des informations concernant la situation en Afghanistan en raison du manque de collaboration de l'État Afghan. La probabilité pour que l'enquête aboutisse étant trop mince, la CPI préfère privilégier d'autres dossiers en cours. Cette décision fait aussi écho à la grande hostilité des États-Unis envers la CPI qui se sont d'ailleurs réjouis de cette décision.

Le 6 mai 2019, la chambre d'appel de la CPI a confirmé le manquement de la Jordanie à ses obligations, vis à vis du Statut de Rome, concernant là non arrestation de M. Omar Al Bashir lors de sa présence à Amman le 29 mars 2017 au Sommet de la Ligue des États Arabes. Il se trouve sous le coup de deux mandats d'arrêts internationaux datant du 4 mars 2009 et du 12 juillet 2010 accusé de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. La cour réaffirme à travers cette décision qu'il n'existe pas d'immunité des chefs d'État en droit international coutumier vis-à-vis d'un tribunal international. Par ailleurs, l'armée Soudanaise au pouvoir qui a placé Omar Al-Bashir récemment en prison ne démontre pour l'instant aucune intention de le remettre à la CPI.

L'ONG *Prisoners defenders* basée à Madrid a déposé une plainte à la CPI le 8 mai 2019 signée par l'Union patriotique de Cuba (Unpacu). Elle concerne des milliers de médecins cubains forcés de travailler à l'étranger dans le cadre de missions internationales, une activité considérée comme indispensable à la diplomatie cubaine à qui cela a rapporté en 2016 plus de 7 milliards d'euros, c'est à dire beaucoup plus que le tourisme. L'État Cubain prélève jusqu'à 90% du salaire de ces médecins qui sont pourtant soumis à des conditions d'exercices drastiques.

Le procès de M. Ntaganda, ancien chef adjoint de l'Etat major général responsable des opérations militaires des Forces patriotiques pour la libération du Congo, arrive à son terme à la CPI. Cependant, il pourrait être remis en question si Mme Kuniko Ozaki, un des trois juges qui a siégé pendant le procès, venait à être destituée en raison de sa nomination comme ambassadrice du Japon en Estonie. Le code éthique interdit aux juges d'exercer toute activité politique. Pour l'instant, le 4 mars, les juges de la CPI ont autorisé la poursuite de ses fonctions.

Le 15 mai 2019, la Chambre Préliminaire II de la CPI a décidé de reporter l'audience de confirmation des charges contre M. Ngaissona et M.Yekatom du 18 juin au 19 septembre 2019. Cette décision a été prise en raison de l'impératif de protection des victimes et des témoins sur le territoire de la République Centrafricaine ; la Cour a estimé que cette protection n'était pas assurée, compte tenu des nombreux groupes armés qui détiennent toujours plus de 70% du territoire et malgré un accord de paix signé le 6 février 2019.

■ **Actualité**

BPI

Laura Vericat Figarola quitte le secrétariat du Barreau pénal international dans lequel elle s'impliquait depuis 11 ans. Elle a participé à la création d'une page web d'informations remarquable sur la justice pénale internationale, et a organisé de nombreux séminaires, entretiens, conférences. Elle est également l'une des organisatrices d'un Master international de justice pénale internationale.

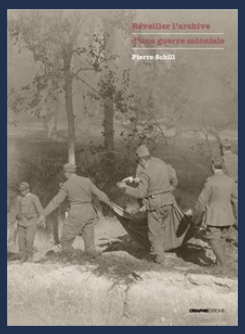

Vient de paraître

Le bel ouvrage de Pierre Schill, [*Réveiller l'archive d'une guerre coloniale. Photographies et écrits de Gaston Chérau, correspondant de guerre lors du conflit italo-turc pour la Libye (1911-1912)*, Créaphis, 2018, 480 p.] consacré au romancier en vue de la Belle Époque et photographe amateur, Gaston Chérau (1872-1937), correspondant de guerre lors du conflit italo-turc pour la Libye (1911-1912). Les 200 photographies, les articles dans le journal *Le Matin*, la correspondance privée et un texte publié en 1926 dévoilent la manière dont ce néophyte affronte une guerre et ses horreurs en contexte colonial. L'ouvrage propose aussi une analyse réflexive du projet «À fendre le cœur le plus dur » qui a donné lieu au partage de cette source historique avec des artistes et à la réalisation d'une exposition.

Publications de l'IiRCO

Pascal Plas [dir], *Tirailleurs Sénégalais frères d'armes, frères de sang, regards croisés*, Lavauzelle, Avril 2019, 171p.

Lors des conquêtes coloniales, la France a recruté des soldats dans les populations soumises ; une ordonnance royale du 7 décembre 1841 consacre l'existence des « troupes indigènes » et les organise en les dotant d'un statut comme pour les autres corps d'armée. Bien souvent, ces troupes ont été désignées sous l'appellation « tirailleurs sénégalais », abstraction faite de la diversité de leurs origines. Les tirailleurs sont longtemps restés dans les marges de l'histoire et de la littérature, leur engagement dans plusieurs conflits du XXème siècle et leur souffrance à l'issue de ces derniers, après le retour sur le sol natal, sont mal connus ; leur mémoire commence juste à ré-émerger, dans le cinéma, les romans, les expositions et hommages divers. Léopold Sédar Senghor qui fut un tirailleur sénégalais (Seconde guerre mondiale) et qui avait connu leur destin tant au front qu'à l'arrière, est un des premiers à avoir laissé de très belles pages à la mémoire des tirailleurs sénégalais, notamment dans son recueil de poèmes *Hosties noires*, d'où est tiré le titre de cet ouvrage qui est aussi une forme d'hommage qui lui est rendu.

Les textes de cette publication se situent donc au carrefour de l'histoire et de la littérature, auxquelles s'ajoutent des approches juridiques et artistiques, avec la présentation d'un ensemble de photographies, redonnant un visage à ces soldats de l'ombre.

Les diverses communications présentées dans ce volume contribuent à l'écriture d'une histoire dépassionnée en ne faisant abstraction d'aucun des débats et tensions encore en vigueur (affaire de Thiaroye), histoire partagée du fait de la présence d'universitaires français et sénégalais, tous oeuvrant pour s'approcher au plus près de la vérité.

Pascal Plas, Caterina Zomer, Laurine Chereau, *Yézidis. Un génocide impuni,* Limoges (OMIJ-IiRCO), 2019. 104 p.

Pour ce premier dossier, l'IiRCO a décidé de se pencher sur le génocide des Yézidis perpétré par l'État Islamique à partir de 2014, sous les yeux de la communauté internationale, impuissante.

Largement absents de la littérature scientifique, les Yézidis ont été longtemps assimilés à des « adorateurs du Diable », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Joachim Menant (1892). Cette réputation vaudra aux Yézidis d'être visés par de nombreuses guerres et exactions (74 revendiquées par les Yézidis). Les dernières ont débuté le 3 août 2014, lorsque l'État Islamique décide d'envahir le Sinjar, région où une grande majorité de la population est Yézidie. Les intentions de l'État Islamique sont simples : éliminer les influences non islamiques dans l'espace conquis par la destruction, en priorité, de cette minorité qui doit conduire à l'effacement même de l'identité Yézidie.

Le dossier reprend les faits relatifs aux crimes commis par l'État Islamique sur les femmes, hommes et enfants Yézidis. Il met en exergue des témoignages en contextualisant la situation aux regards de l'origine de l'État Islamique et des usages juridiques de concept de génocide.

Malgré l'obtention, en 2018, du prix Nobel de la Paix par Nadia Murad, survivante Yézidie, ex-captive de l'État Islamique, qui s'est donnée pour mission de raconter au monde l'histoire des Yézidis, le génocide dont ils ont été l'objet reste encore trop méconnu.

Le dossier est disponible auprès de l'IiRCO (pascal.plas@unilim.fr)

Universités d'été

Peuples autochtones et Justice transitionnelle

L'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie a saisi l'opportunité de la consécration de 2019 comme année internationale des langues autochtones pour dédier son université d'été au thème « Peuples autochtones et Justice transitionnelle ».

Le peuple autochtone est celui « *qui est de la terre même* », c'est-à-dire le « *peuple premier* ». L'ONU identifie néanmoins ces peuples par le régime et le traitement auxquels ils sont soumis : « *exclus des processus décisionnels, dont nombre d'entre eux ont été marginalisés, exploités, assimilés par la force et soumis à la répression, à la torture et au meurtre lorsqu'ils se sont exprimés ouvertement pour défendre leurs droits* ». Cette définition est révélatrice des discriminations et des violences extrêmes subies par les peuples autochtones, d'une part, et de la volonté de domination politique et culturelle qui les génèrent, d'autre part. Au sein de l'université d'été ces questions seront abordées au prisme des quatre piliers de la Justice transitionnelle, le droit, la science politique, l'histoire et la psychologie. Des études de cas seront aussi menées permettant de mettre en lumière la diversité des problématiques, mais aussi d'entendre acteurs et témoins. Cinq ateliers seront ainsi organisés autour des Touaregs, des Indiens du Canada, des Herreros-Namas, des Ouïghours et des peuples autochtones de Guyane.

Pour accéder au programme :http://ed.droit.unistra.fr/uploads/media/Presentation_17.pdf

Contrôle des lieux de privation de liberté

L'Université libre de Bruxelles assure une formation continue sous la forme d'une Université d'été sur le thème « Contrôle des lieux de privation de liberté : approche pluridisciplinaire » du 26 au 30 août 2019. L'objectif est d'apporter des connaissances en matière de détention, mais aussi d'offrir des outils pratiques, de revenir sur les méthodes de contrôle des lieux en question. Le public visé est tout à la fois un public de professionnels, de militants et d'étudiants intéressé par les pratiques de contrôle des établissements pénitentiaires.

Pour l'inscription et les informations pratiques :
https://apt.ch/content/files/UniversiteEte2018_ULB_Programme.pdf

Filmographie

- « ***Hier les cendres*** » A noter **l'avant première** du documentaire de Stéphane Roland auquel l'IiRCO à participé. Elle aura lieu le jeudi 6 juin 2019 à 19h au Cinéma Ciné Bourse de Saint-Junien. Le film sera diffusé sur France 3 le lundi 10 juin 2019 après le Soir 3 et le vendredi 14 juin 2019 à 9h15. L'auteur revient sur la question de la relève des témoins de la Seconde Guerre et sur celle de l'évolution et de la capacité de transmission des lieux de mémoire.

- « ***Oradour*** ». **Pour la première fois** sur grand écran - Cinéma Grand Écran Limoges centre à 20h le jeudi 13 juin - le film Oradour de Michel Follin et Marc Wilmart en présence de Robert Hébras.

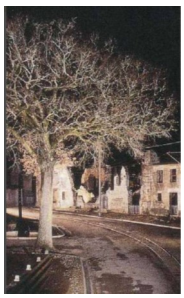

Il y a 75 ans. Le Samedi 10 juin 1944 un détachement de la Division SS Das Reich encercle Oradour-sur-Glane à 25 km de Limoges, dans la Haute-Vienne. En quelques heures la population est rassemblée sur le Champ de foire, les hommes sont fusillés dans les granges, les femmes et les enfants sont enfermés dans l'église et brûlés vifs. Le village est ensuite pillé et incendié par les SS. Un film sorti à la fin des années quatre-vingt, qui obtint les prix du Festival du Film du Patrimoine et du ministre de la Culture et de la Communication et qui reste aujourd'hui encore, par sa qualité, un incontournable.

■ CDH Népal

Le 20 mai 2019, le Comité des droits de l'homme (CDH) des Nations Unis a pris une décision historique en reconnaissant pour la première fois l'existence du travail forcé dans le cadre de la guerre civile Népalaise qui s'est déroulée entre 1996 et 2006. La décision se distingue aussi par son approche des violences sexuelles, dans la mesure où elle prend en compte l'entièreté de leurs conséquences : stigmatisation, marginalisation et honte subies par la victime.

Emmanuel Macron accueille Nadia Murad à l'Élysée

■ France Yézidis

Le 10 mai 2019 a été signé par le Centre de crise et de soutien du ministère des Affaires Étrangères un partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations afin d'accueillir une centaine de femmes Yézidies ainsi que leurs enfants sur le sol français.

Cet événement fait suite à la promesse du Président de la République faite à Mme Nadia Murad, survivante Yézidie évadée de l'État Islamique et Prix Nobel de la Paix 2018 d'aider les Yézidis. De ce fait le mercredi 22 mai, la France a pu accueillir 28 familles Yézidies en provenance d'Erbil en Irak.

■ **A signaler:**

Mémorial des victimes des

Khmers rouges

Le 17 avril 2019 est la date du premier anniversaire de la première stèle en Europe apposée en l'honneur des victimes des crimes des Khmers rouges. Pour que le devoir de mémoire, mais aussi que le devoir de justice perdure, l'Association des Victimes du Génocide des Khmers Rouges était présente au Parc de Choisy afin de se recueillir devant le mémorial.

France : juger les djihadistes étrangers

Dans une déclaration récente de M. Jean-Yves Le Drian, le ministre des Affaires étrangères, a évoqué un « mécanisme juridictionnel international » afin de traduire en justice les djihadistes étrangers affiliés à l'État Islamique. Ce dispositif s'inspirerait des nombreux exemples de tribunaux internationaux tels que celui pour l'ex-Yougoslavie, le Rwanda ou le Liban. Cependant, les djihadistes étrangers sont pour l'instant retenus au Kurdistan Syrien, entité étatique non reconnue par la communauté internationale.

Restitution des biens juifs.

Contestation en Pologne de la loi américaine *447 JUST « Justice for Uncompensated Survivors Today »* de 2018 qui vise l'indemnisation des propriétaires de biens saisis sous le régime nazi. La Pologne est en effet le seul État de l'Union Européenne qui ne prévoit pas de loi sur la restitution des biens privés, au motif que les coûts seraient trop élevés en raison de la nationalisation d'une grande partie de ces biens sous le régime communiste. La Pologne se trouve donc embarrassée face à cette question, État allié des États-Unis, mais ne voulant pas pousser l'électorat dans les filets de l'extrême droite, le pays à décidé d'annuler la visite de responsables Israéliens en mai .

Activités de l'IiRCO

Publication de nos correspondants

Caterina di Pasquale, *Antropologia della memoria. Il ricordo come fatto culturale Bologna, Il Mulino, 2019*

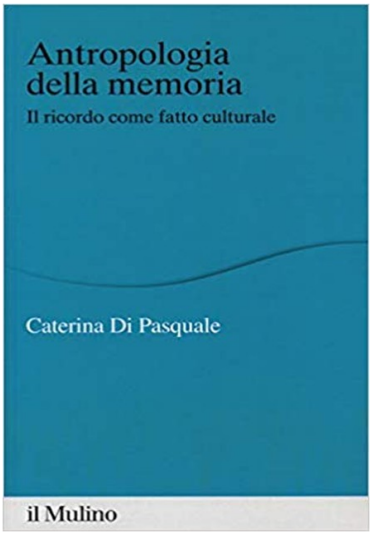

Vient de sortir l'excellent ouvrage de Caterina di Pasquale, sur l'anthropologie de la mémoire. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la mémoire a fait irruption sur la scène publique tant sur les plans politique que social. L'auteure s'interroge sur les racines de ce « malaise mémoriel », en creusant plus particulièrement l'espace d'incommunicabilité apparente entre, d'un côté, les sciences humaines –qui peinent à trouver des critères de définition et d'explication communs et partagés du phénomène de la mémoire – et, de l'autre, les différentes cultures de la mémoire, individuelle et collective, telles qu'elles sont concrètement mises en œuvre dans le contexte quotidien des relations sociales. Pour mener à bien son analyse, l'auteure opte pour l'adoption d'une perspective originale, qui abandonne pour un instant le fait « mémoire », pour se tourner vers la généalogie du discours scientifique que les sciences humaines ont développé autour de lui à partir de 1800.

Projet e-C@NA

A la suite d'une rencontre qui s'est tenue à Limoges en avril 2019, l'IiRCO rejoint le consortium e-C@NA qui regroupe des centres de recherche de Poitiers, Bordeaux, La Rochelle et Pau. Ces laboratoires ont en commun de gérer des corpus de données en partenariat avec des établissements non-universitaires détenteurs d'archives. Il s'agit de faire naitre des synergies documentaires susceptibles de s'appuyer sur des procédés d'analyse et de traitements. Cette entreprise numérique est soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine. Un carnet de recherche *Hypothèse* entièrement reformaté est désormais disponible. La réunion a permis de faire le point sur les projets en cours ou à venir, en particulier sur le colloque *Humanistica ,* première manifestation en France en 2020 de *l'Association francophone des humanités numériques.*

Rencontre cinématographiques de Veyrac

Le samedi 6 avril 2019 se sont tenues à Veyrac, à proximité d'Oradour-sur-Glane, les Premières Rencontres cinématographiques du film documentaire sur le conflit et l'après-conflit organisées par l'IiRCO, la ville de Veyrac et l'ADIRP. Les films diffusés et les débats qui ont suivi en présence des réalisateurs ont attiré une assistance fournie tout au long de la journée et permis de riches échanges. Deux expositions ont complété cette manifestation, l'une de l'ADIRP sur le nazisme, la seconde sur le travail de l'IiRCO, réalisée par le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine. Un festival amené à se développer.

Textes en Ligne

Daniel Kuri, *Alain Soral condamné pour contestation de crime contre l'humanité, commentaire sur l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 26 mars 2019 et sur le jugement du 15 avril 2019 du Tribunal de grande instance de Paris*.

Colloque : Bisesero/Turquoise, 22 juin 2019, Paris.

Co-organisé par *Survie*, la FIDH, la LDH. Interventions de Michel Tubiana, Patrick Baudouin, Patrick de Saint-Exupéry, Raphael Doridant, **Damien Roets,** Rafaëlle Maison ... Pour en savoir plus : .

Table ronde : Regard sur l'administration aux temps de l'Occupation, 13 juin 2019, Archives départementales de la Charente (Angoulême). Interventions de **Pascal Plas** (IiRCO), Didier Schulmann (Centre Pompidou)... Pour en savoir plus :

Conception et réalisation :
Pascal Plas,
Pascal Texier,
Caterina Zomer